



## « Saint Curé, fais de nous des saints »

*Tous les 25 ans, l'Église prolonge la joie de Noël par la célébration d'une année jubilaire. Celle-ci nous incite à nous émerveiller davantage de ce que Dieu fait pour nous ; à goûter sa miséricorde infinie ; et nous stimule à suivre Jésus-Christ d'un pas plus décidé. Le pape François a placé celle-ci sous le thème « Pèlerins d'espérance », parce qu'il est grand besoin que nous ravivions notre espérance pour la partager à un monde désabusé.*

Dans le diocèse de Belley-Ars, nous avons la chance de vivre un double jubilé, avec le centenaire de la canonisation de saint Jean-Marie Vianney (31 mai 1925), que j'ai placé sous le thème « Saint Curé, fais de nous des saints ». Ce centenaire, nous pousse à prier pour les vocations de prêtres, puisque Jésus dit : « La moisson est abondante, mais les ouvriers sont peu nombreux. Priez donc le maître de la moisson d'envoyer des ouvriers pour sa moisson » (Luc 10, 2).

Puisque le pape François nous exhorte à nous mettre à l'école des saints de notre diocèse, je vous

invite à vous intéresser aux belles figures de sainteté de notre histoire locale, sans oublier de nombreuses personnalités récentes qui ne sont pas encore canonisées, mais mériteraient de l'être. Par exemple l'abbé Gabriel Gay qui a été solidaire de ses ouailles jusqu'à la mort, lors de la seconde guerre mondiale. Ou encore Marie-Joseph Lagrange, fondateur de l'école biblique de Jérusalem.

Les saints nous apprennent à vivre dans l'espérance : imitons-les !

*M<sup>re</sup> Pascal Roland*

# Agenda DE L'ÉVÊQUE

## • Du lundi 5 au lundi 27 janvier 2025

Prédication d'une retraite et d'une session de formation permanente aux jeunes prêtres des diocèses français du Pacifique à Wallis et Futuna

## • Mercredi 29 janvier

Session des évêques de la Province à Lyon

## • Jeudi 30 janvier

Assemblée générale de l'UCLy



*« Le Christ Jésus, ayant la condition de Dieu,  
ne retint pas jalousement le rang qui l'égalait à Dieu.  
Mais il s'est anéanti, prenant la condition de serviteur,  
devenant semblable aux hommes »*

*(Philippiens 2, 6-7)*

*« En nous abreuvant à cet amour de Jésus-Christ,  
nous devenons capables de tisser des liens fraternels,  
de reconnaître la dignité de tout être humain  
et de prendre soin ensemble de notre maison commune »*

*(Pape François, encyclique Dilatit nos, n° 217)*

## CONSTITUTION DU CONSEIL PRESBYTERAL

*Lors de la session du conseil presbytéral du 3 octobre 2024, il a été décidé de procéder aux élections en vue du renouvellement des membres dont la mission s'achèvera le 15 février 2025 (cf. EPA 2024 1<sup>er</sup> novembre, p. 7). Conformément aux Statuts diocésains du conseil presbytéral (cf. EPA 2019, n° 7, juillet, pp. 12-15) et suite au dépouillement des deux tours de scrutin (13 novembre et 18 décembre 2024), l'évêque promulgue aujourd'hui la composition du Conseil presbytéral (15 février 2025 - 14 février 2028) : les noms des dix membres élus et des cinq suppléants sont donnés avec la mention de leur doyenné et de leur fonction principale. L'évêque remercie les membres sortants de leur bonne collaboration et les nouveaux membres de l'acceptation de cette mission au service du bien commun du diocèse.*

*Les premières sessions ordinaires du nouveau conseil sont ainsi fixées*

- *Vendredi 11 avril 2025, à l'évêché*
- *Judi 15 mai et vendredi 16 mai 2025 à La Providence (Ars-sur-Formans)*
- *Vendredi 13 juin 2025, à l'évêché*

**I –** A dater du 15 février 2025, le conseil presbytéral qui entourera l'Evêque pour une durée de trois ans sera constitué des membres suivants.

- Membres de droit
  - P. Frédéric PELLETIER (vicaire général)
  - P. Christian JOSSELIN (chancelier)
- Membres élus
  - P. Bruno BOUCLY (Plaine de l'Ain, Ambérieu-en-Bugey), 2<sup>ème</sup> mandat
  - P. Stanislas DARMANCIER (Pays de Gex, Cessy)
  - P. Emmanuel FAURE (Bourg, Catéchuménat, Santé...)

- P. Michaël GABORIEAU (doyen de Dombes, Châtillon/Chalaronne)
- P. Daniel LEFÈVRE (Haut-Bugey, Oyonnax), 2<sup>ème</sup> mandat
- P. Hubert MAILLARD (Val-de-Saône, Ars-sur-Formans)
- P. Rosaire MANGALA (la Côtière, Meximieux), 2<sup>ème</sup> mandat
- P. Michel-Jean PILLET (doyen du Val-de-Saône, Trévoux)
- P. Laurent REVEL (doyen du Haut-Bugey, Oyonnax)
- P. Patrick DEVARAX (la Côtière, Montluel), 2<sup>ème</sup> mandat

- Suppléants

Si l'un des prêtres élus ne pouvait plus remplir son mandat, il serait remplacé par le premier des suppléants (et ainsi de suite).

- P. Ishaq BARKHAT (Pays de Gex, Thoiry)
- P. Luc LEDROIT (Pays de Gex, Lélex)
- P. Emmanuel Joseph KABEMBA (Bourg, Saint-Denis)
- P. Henri DE PENFENTENYO (Bourg-en-Bresse, S-C)
- P. Axel ALBAR (Bugey-Sud, Belley)

**2** – Les membres du bureau seront élus lors de la première session de ce nouveau conseil.

**3** – Les doyens qui ne sont pas membres du conseil presbytéral sont ordinairement associés à une partie des travaux à titre d'invités. Ils ne participent pas aux votes.

Ce décret sera promulgué dans *Église des Pays de l'Ain*,  
numéro du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à l'évêché de Belley-Ars,  
Le mercredi 18 décembre 2024.

Pascal Roland

Par mandement :  
P. Christian Josselin  
Chancelier

## PARTICIPATION FINANCIÈRE DES PAROISSES AUX FRAIS DU DIOCÈSE

- Vu les documents de l'économat diocésain présentés à la réunion extraordinaire du Conseil presbytéral du 20 décembre 2024.
  - Vu les conclusions de l'audit économique du diocèse de 2021 et les conclusions de la commission diocésaine financière constituée en 2022, en date du 5 décembre 2024.
  - Vu la suppression des quêtes impérées pour la vie du diocèse, en date du 25 juillet 2022, et du droit pastoral diocésain sur le casuel, en date du 24 juin 2024.
  - Vu la participation des paroisses à la collecte annuelle du denier.
  - Vu l'avis favorable unanime des membres du Conseil diocésain des affaires économiques, en date du 12 décembre 2024.
  - Vu l'avis favorable unanime des membres du Conseil presbytéral, émis à bulletin secret, en date du 20 décembre 2024.
  - Vu le canon 1263 du Code de Droit canonique.
1. Est confirmée la suppression des quêtes impérées pour la vie du diocèse et du droit diocésain sur le casuel.
  2. Est supprimée la « *contribution de solidarité paroissiale* » sous la forme d'un prélèvement forfaitaire de 19% des recettes paroissiales ordinaires, fixée par l'ordonnance relative aux mesures financières de janvier 2010 (cf. EPA 2010, n° 1, p. 10).
  3. Une participation annuelle aux charges d'exploitation du diocèse est demandée à chaque groupement paroissial sur la base de l'insuffisance des ressources ordinaires de la curie pour l'exercice précédent. Cette insuffisance correspond à la différence entre les charges d'exploitation et les ressources ordinaires de la curie. Ces ressources correspondent à la somme des produits d'exploitation (en dehors de la participation annuelle paroissiale), du résultat financier, et de la moitié des legs et autres dons non fléchés.
  4. Cette participation aux frais diocésains sera calculée pour chaque groupement paroissial de manière proportionnelle à ses ressources courantes propres de l'année précédente (casuel + quêtes) et sera prélevée en deux fois : 30 juin et 1<sup>er</sup> novembre de l'année en cours.

5. Ces décisions entrent en vigueur dès l'exercice comptable 2024.  
Nonobstant toutes choses contraires.

Donné à l'évêché de Belley-Ars, le mardi 24 décembre 2024

Pascal Roland

Par mandement

P. Christian Josselin

Chancelier

## NOTE EXPLICATIVE SUR LA PARTICIPATION FINANCIÈRE ORDINAIRE DES GROUPEMENTS PAROISSIAUX AUX CHARGES DE LA CURIE DIOCÉSAINNE

### Bref historique

En 2020-2021, à l'occasion de l'arrivée de M. Olivier Bauer comme économiste diocésain, l'audit du diocèse réalisé par une équipe d'économistes diocésains envoyée par la Conférence des évêques de France nous a permis de prendre mieux conscience de deux points majeurs :

- La complexité et le manque de lisibilité des formes de participation financière des groupements paroissiaux aux charges diocésaines : quêtes impérees, droit diocésain sur le casuel et contribution de 19% sur les ressources paroissiales ordinaires (y compris les autres quêtes et la part restante du casuel), sans compter la collecte du Denier
- Un écart de 8 M € entre la trésorerie théorique et la trésorerie réelle des comptes paroissiaux dû à l'insuffisance des ressources ordinaires de la curie depuis de nombreuses années. Cette insuffisance structurelle est la conséquence directe du financement des services supports mutualisés et portés par la curie au profit des paroisses, sans contrepartie facturée (Ressources humaine, comptabilité, gestion immobilière, gestion des collectes, etc...). Il est donc légitime de définir les règles d'une participation juste et transparente prélevée sur les ressources des établissements canoniques bénéficiaires.

En janvier 2022, une *Commission finance* a été constituée pour se mettre en

---

1 Membres de la commission finance : PP. Dominique Blot (doyen de Bourg-en-Bresse, conseil presbytéral et collège des consultants) et Marcel Tavel (doyen de la Plaine de l'Ain, conseil presbytéral et collège des consultants), Mmes Marie-Cécile Furzac (comptable de la curie) et Marie-Agnès Martin (comptable du sanctuaire d'Ars), MM. Olivier Bauer (économiste diocésain), Jean-Jacques Champier (trésorier de Gex), Renato Collino (trésorier de Pont-d'Ain), Yves Monnard (trésorier de Villereversure). En janvier 2024 M. Olivier Bauer a été remplacé par M. Jérôme Rougié, nouvel économiste diocésain.

vérité sur la situation financière de l'ensemble de l'association diocésaine et proposer une réforme du système de participation des groupements paroissiaux<sup>1</sup>.

Parallèlement une réunion d'information a été organisée pour chaque doyenné avec l'aide des membres du Conseil diocésain des affaires économiques (CDAE).

Suites aux efforts de gestion de ces dernières années, l'arrêté des comptes de l'association diocésaine pour l'année 2023 a permis de constater que l'écart entre la trésorerie théorique et la trésorerie réelle des groupements paroissiaux était réduit à 2 M €.

En juin 2024, pour permettre l'aboutissement de la réforme souhaitée et après avoir sollicité l'avis du CDAE et du Conseil presbytéral, il a été décidé d'apurer complètement cet écart en demandant aux groupements paroissiaux de renoncer à 16% de leur trésorerie théorique sur l'exercice comptable de 2024. Cette décision de « contribution extraordinaire » a été communiquée à l'occasion de l'assemblée générale de l'association diocésaine de juin 2024, en même temps que celle de la suppression des quêtes impérées et du droit diocésain sur le casuel, à dater du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Cette contribution extraordinaire a été réalisée par prélèvement sur les comptes paroissiaux le 4 novembre 2024.

A l'issue il restait à définir un nouveau mode de financement de la Curie pour les charges engagées pour son fonctionnement habituel à compter du premier janvier 2024. Le 5 décembre 2024 la *Commission finance* a rendu ses conclusions et présenté au CDAE et au Conseil presbytéral le projet de réforme suivant :

- Suppression de la contribution forfaitaire de 19%
- Création d'une participation financière unique évaluée chaque année

Approuvée à l'unanimité, cette réforme est promulguée par le décret du 24 décembre 2024. Par application rétroactive au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, elle permettra de garantir un budget équilibré pour la curie dès l'exercice 2024, qui sera clos dès le 31 décembre prochain.

## **Présentation du Décret**

Entérinant les propositions de la Commission finance et les avis du CDAE et du Conseil presbytéral, le texte du décret du 24 décembre 2024 nécessite quelques explications.

- **Le titre** de « *participation financière des paroisses aux frais du diocèse* »

exprime son fondement : bénéficiant des services de la curie, les communautés paroissiales sont appelées à participer proportionnellement à leurs revenus, d'autant que la curie n'a pas d'autres ressources ordinaires que celles qui proviennent des fidèles des paroisses, à commencer par la collecte du Denier. Même si celle-ci était suffisante pour assumer toutes les charges de personnel (prêtres, séminaristes, religieuses et laïcs), elle ne couvrirait pas la totalité des charges d'exploitation du diocèse. Il reste qu'une amélioration globale de la collecte du Denier pourrait permettre de réduire cette participation financière.

- **Le nouveau mode de calcul** de la participation appelle quelques précisions.
  - Le montant global de la participation des paroisses sera désormais calculé en fonction de l'insuffisance des ressources ordinaires de la curie pour l'exercice précédent et du montant des ressources courantes propres des groupements paroissiaux.
    - Les ressources ordinaires de la curie correspondent à la somme des produits d'exploitation (en dehors de la participation annuelle paroissiale), du résultat financier, et de la moitié des legs et autres dons non fléchés.
    - L'insuffisance de ces ressources correspond à la différence entre ces ressources ordinaires et les charges d'exploitation.
    - Les ressources courantes propres des paroisses sont constituées par les quêtes et le casuel. Le produit des offrandes pour les cierges de dévotion n'est pas compté dans ces ressources courantes.
  - En 2024, ce nouveau mode de calcul a l'avantage de réduire le prélèvement global sur les ressources paroissiales de 14 % par rapport à l'exercice 2023 (avec l'ancien système de participation) : 571 K€ en 2024 contre 665 K€ en 2023.
  - C'est en intégrant « 50% des legs » dans les ressources ordinaires de la curie que cette réduction est rendue possible. Ce principe est légitime à deux points de vue :
    - Du point de vue comptable dans la mesure où les legs doivent être intégrés dans les produits d'exploitation des associations diocésaines comme des autres associations bénéficiant des mêmes avantages fiscaux.
    - Du point de vue patrimonial car une part significative des charges d'exploitations correspondent à des dotations aux amortissements



(162 k€ en 2023) qui couvrent des investissements portés par la Curie.

- Mais en bonne gestion, il faudrait réserver les ressources de legs pour financer exclusivement des investissements. Il faudra donc y parvenir lorsque la situation financière du diocèse le permettra. A cette fin nous maintenons tous les efforts acceptables pour tendre à cet objectif.

- **A partir de 2025, le prélèvement** de la participation financière sera effectué en deux fois :
  - Un acompte de 50 % au 30 juin
  - Le solde le 1<sup>er</sup> novembre

### Mise en œuvre

- L'effort collectif important réalisé cette année a permis au diocèse d'être enfin en vérité sur l'état de sa trésorerie. Pour garantir les équilibres désormais reconquis et faciliter les futurs investissements pour les projets pastoraux, il est nécessaire de mettre en œuvre cette réforme, dès la conclusion de l'exercice comptable de 2024.
- Seront comptés comme acompte les prélèvements effectués au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2024 au titre de la contribution de solidarité et du droit diocésain sur le casuel.
- Pour la mise en œuvre des prélèvements comptables de fin d'année, un temps d'explication est nécessaire car beaucoup de décisions et de changements sont intervenus et la dernière étape arrive un peu tardivement, après la tenue du Conseil presbytéral extraordinaire du 20 décembre.
- Concrètement 4 réunions d'information sont d'ores et déjà programmées, votre présence physique est recommandée mais il sera possible d'y participer en visio-conférence..Y sont conviés les curés, les membres des conseils économiques, les comptables et les trésoriers des paroisses . pour ces rencontres en soirée entre 18h00 et 21h30 sont d'ores et déjà retenues les dates suivantes : le 9, le 15, le 22 et le 23 janvier. Nous envisageons de les programmer en 4 lieux différents du diocèse pour faciliter la participation de chacun. **Votre présence physique est recommandée. Un mail vous parviendra très rapidement pour préciser ce calendrier et les modalités d'inscription.**

Jérôme Rougié  
*Econome diocésain*

## INFORMATION DU SECOURS CATHOLIQUE

Avec l'accord de l'évêque de Belley-Ars, le Bureau National du Secours Catholique Caritas France a renouvelé la mission de M. Pascal Hackl comme Président de la Délégation de l'Ain, pour une durée de trois ans, à dater du 2 février 2025.

### COMMUNIQUÉ DE M<sup>GR</sup> OLIVIER DE GERMAY À L'OCCASION DE LA PUBLICATION DES CONCLUSIONS DE L'ENQUÊTE SUR LA FRATERNITÉ DE MARIE REINE IMMACULÉE

*Comme le précédent communiqué de M<sup>gr</sup> de Germay relatif à la Fraternité Marie Reine Immaculée (2023), le présent communiqué est publié dans EPA en raison de la présence de cette Fraternité dans le groupement paroissial de Montrevel-en-Bresse de 1995 à 2008.*

En tant qu'archevêque de Lyon, je suis l'évêque référent de \$

la Fraternité de Marie Reine Immaculée (FMRI), association publique de fidèles de droit diocésain, composée actuellement d'une vingtaine de membres et basée à Bois-le-Roi, dans le diocèse de Meaux (Seine-et-Marne).

À partir de l'été 2021, quelques mois après mon arrivée à Lyon, j'ai reçu des témoignages d'anciens membres faisant état d'abus de pouvoir, d'abus spirituels et de certaines violences sexuelles, en particulier entre les années 1980 et les années 2010.

Après avoir visité la communauté à Bois-le-Roi au cours de l'été 2022, et avoir recueilli différents avis, j'ai chargé le Père Paul-Dominique Marcovits, op, de mener une enquête. Il s'agissait surtout d'évaluer l'authenticité de la spiritualité – contestée par certains – de la fondatrice,

Clémence Ledoux, et de faire la lumière sur ce qui s'est passé depuis sa mort, en 1966, jusqu'à la mise en place d'une nouvelle gouvernance en 2014.

Le Père Paul-Dominique Marcovits m'a rendu ses conclusions le 24 octobre 2024. Ainsi que je m'y étais engagé, je publie ce jour, dans le respect de la loi, les conclusions de l'enquête réalisée de mars 2023 à octobre 2024, à travers le document ci-joint, intitulé : Résumé et conclusions de l'enquête sur Clémence Ledoux et la Fraternité de Marie Reine Immaculée.

L'enquête établit que les révélations mystiques de Clémence Ledoux ne sont pas authentiques. Cela est démontré par une analyse approfondie de ses écrits et de sa vie, mais aussi par la prise en compte des précédents rapports réalisés ces dernières décennies. Il faut préciser en particulier que le faux mysticisme de Clémence Ledoux avait déjà été dénoncé dès 1935 par l'archevêque de Lille, le cardinal Liénart, dans un rapport adressé à la Sacrée Congrégation des Religieux à Rome.

L'enquête, notamment au travers de la centaine de témoignages recueillis ces dix-huit derniers mois, confirme également l'existence de nombreuses dérives dans la doctrine et la gouvernance de la Fraternité pendant la période étudiée. Il apparaît que certaines dérives présentes jusque dans les années 2010 sont liées à la mise en place de la « *communio de cœur* », doctrine dérivée de « *l'amour d'amitié* » théorisé par le père Marie-Dominique Philippe et qui a imprégné toute la communauté.

Ce jour, 10 décembre 2024, le résumé et les conclusions de l'enquête ont été adressés aux anciens membres avec lesquels l'enquêteur a été en contact. Parmi eux, certains portent encore la blessure de ce qu'ils ont vécu, et c'est avant tout à leur demande que cette enquête a été menée. Ils continueront, si nécessaire, à être accompagnés par la cellule d'écoute et de signalement du diocèse de Lyon.

Ce même jour, je me suis rendu moi-même, accompagné de l'enquêteur, à Bois-le-Roi, pour présenter à la Fraternité actuelle

les conclusions de l'enquête et les décisions prises pour la suite.

Dans le but d'accompagner cette communauté, j'ai décidé de nommer, ce 10 décembre 2024, un assistant. Il s'agit de M<sup>gr</sup> Jean Legrez, archevêque émérite d'Albi. Sa mission consistera d'une part à aider le modérateur et son conseil, en particulier parce qu'une redéfinition du charisme de la communauté semble nécessaire, et d'autre part à vérifier si les déviations identifiées dans la période étudiée par l'enquête sont totalement résorbées. Il veillera par ailleurs à ce qu'il ne soit plus fait référence à Clémence Ledoux.

S'il s'avérait que la Fraternité de Marie Reine Immaculée ne réunissait pas toutes les conditions garantissant sa pérennité, M<sup>gr</sup> Legrez serait alors chargé de l'accompagner vers la dissolution, avec un point d'attention spécial pour la réinsertion des membres actuels.

Malgré les difficultés rencontrées par la Fraternité de Marie Reine Immaculée et dont témoigne cette enquête, il est important de souligner que beaucoup de bien a été fait et que de nombreuses grâces ont été reçues dans et à travers cette communauté. De nombreux Messagers en témoignent.

À Lyon, le 10 décembre 2024

+ Olivier de Germay  
Archevêque de Lyon

**TÉLÉCHARGER LE RÉSUMÉ ET LES CONCLUSIONS  
DE L'ENQUÊTE SUR CLÉMENCE LEDOUX  
ET LA FRATERNITÉ DE MARIE REINE IMMACULÉE  
DU 10 DÉCEMBRE 2024**

<https://lyon.catholique.fr/communiqu/e/enquete-fmri/>

## DÉCÈS

*Sont recommandés aux prières du diocèse.*

- **M. l'abbé Paul VERNU**, décédé à L'Orée de Seillon (Péronnas), le samedi 7 décembre 2024, à l'âge de 99 ans. Ses obsèques ont



été célébrées le samedi 14 décembre 2024, à 10h00, en l'église d'Illiat. Il sera ensuite inhumé dans le caveau familial du cimetière d'Illiat. Né le 1er novembre 1925 à Illiat, il est ordonné prêtre pour le diocèse de Belley-Ars, le 29 juin 1949 en la cathédrale de Belley. Il exerce successivement les charges suivantes : vicaire paroissial à Lagnieu (1949-1951), économiste de l'institution Lamartine à Belley (1951-1964), curé à Attignat (1964-1971), curé à Pont-de-Vaux (1971-1989), doyen du Secteur de Thoisy (1989-1995), curé à Saint-Didier-sur-Chalaronne (1989-2000). Admis à la retraite, il s'installe à Seillon Repos (Péronnas) en 2000.

- **Mme Geneviève BURTIN**, décédée à l'Ehpad Les blés d'Or de Foissiat, à l'âge de 95 ans. Ses obsèques



ont été célébrées le mercredi 18 décembre 2024 en l'église de Foissiat, suivies de son inhumation dans le caveau familial. Née en 1929, elle entre en 1962 dans l'institut séculier Notre Dame du Travail où elle prononce son engagement définitif en 1971. Elle séjourne à deux reprises en Algérie (où elle fréquente régulièrement le monastère de Tibhirine) : comme professeur d'Anglais au lycée de Médéa (1967-1993) et à Alger où elle est appelée par M<sup>gr</sup> Henri Teissier pour assurer des services à la maison diocésaine (1998 à 2004).

*L'Institut Notre Dame du Travail est une fraternité de femmes consacrées existant depuis 1917, un institut séculier depuis 1949 et un institut de droit pontifical depuis 1992. Son charisme de spiritualité ignatienne est l'humanisation des hommes rencontrés dans leurs lieux de vie. Ses membres s'engagent dans le célibat pour le Royaume par des vœux de pauvreté, d'obéissance et de chasteté. Chacune vit là où l'appel de Dieu l'a saisie et participe à la vie de l'Eglise là où elle vit. L'institut est présent dans plusieurs pays : France, Belgique, Pologne, Côte d'Ivoire, Congo Brazzaville, République démocratique du Congo, Cameroun, Tchad, République de Centre Afrique.*

- **Mme Thérèse TAVEL**, maman du père Marcel TAVEL, est décédée à l'âge de 89 ans.

Ses obsèques ont été célébrées le mardi 31 décembre 2024, au Foyer Paroissial de la Cluse.

*Que le Seigneur les accueille dans sa Paix !*

## SVA DONUM DEI

La communauté d'Ars-sur-Formans de la Société de Vie Apostolique Donum Dei, dite les Travailleuses missionnaires de l'Immaculée, fait part de l'engagement définitif de Sœur Anne-Cécile Thi Chan HO « par l'offrande d'elle-même à l'Amour Miséricordieux de Dieu à la suite de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus », le 9 décembre 2024, en la Solennité de l'Immaculée Conception, à Lourdes, en l'église paroissiale du Sacré-Cœur (Diocèse de Tarbes et Lourdes). A La Providence, la Société de Vie Apostolique Donum Dei contribue à l'accueil des Pèlerins du sanctuaire d'Ars-sur-Formans depuis 2005.



## CHANGEMENT DE TÉLÉPHONE

- **M. l'abbé Adrien DIAKIODI**  
07 84 88 36 19 (nouveau)
- **M. l'abbé Arnaud SEME**  
06 89 85 70 04 (nouveau)

## MOUVEMENT DU PERSONNEL

### • **Manon LOMBARD,**



étudiante en immobilier travaille en alternance au sein du service immobilier du diocèse depuis le mois d'octobre, pour une durée de deux ans. Coordonnées : 04 74 32 86 47 manon.lombard@belley-ars.fr « Je travaille avec Peggy Grande au service immobilier, je l'accompagne sur les visites de chantier, le suivi des biens en gestion locative (menus travaux, accompagnement des locataires) et les ventes. Je me plais bien dans mes missions, c'est un lien très concret et varié entre la partie théorique de mes cours et les mises en application en entreprise.»

### • **Laurence BILLARD,**

secrétaire polyvalente et en charge des réseaux sociaux au sein de la Direction de l'Enseignement Catholique de l'Ain depuis le mois de novembre. Coordonnées : 04 74 32 86 60 – secretariat@ddec-belley-ars.eu « Je suis ravie de mon intégration à DDEC où je travaille avec l'ensemble de l'équipe. Un poste très varié avec un objectif commun à tous : « répondre au mieux aux besoins des établissements ».

## TÉMOIGNAGE EN HOMMAGE AU PÈRE MAURICE BERTIN

*Témoignage en hommage au père Maurice Bertin décédé le 29 octobre 2024 (EPA N° 11 - 2024)*

En demandant au jeune abbé Maurice Bertin, qu'il venait d'ordonner prêtre le 29 juin 1948 dans sa cathédrale de Belley, de devenir enseignant, Monseigneur Maisonobe a offert un des plus beaux cadeaux qu'il puisse faire à la jeunesse de son diocèse et, par là, au département de l'Ain.



Prêtre, le Père Maurice Bertin fut un modèle de spiritualité souriante. Homme, un modèle d'humanité. Il enseigna l'histoire et la géographie, disciplines dans lesquelles il excellait, rejoignant en cela d'illustres prédécesseurs dans le clergé de Belley. Mieux, il assumait sans gloriole une intelligence qui fait de lui un des intellectuels les plus brillants du département dans la seconde moitié du XX<sup>e</sup> siècle. Doté d'une redoutable capacité d'analyse, habile à structurer des synthèses significatives, il pouvait avec sérénité et pertinence évaluer événements et personnes. Si l'on y ajoute le souci d'être toujours à la hauteur de ce

qu'il se devait, sa retenue souriante, son humour qu'il maîtrisait avec une extrême finesse, le Père Maurice Bertin ne pouvait qu'être un modèle, celui que devrait être tout éducateur. Charisme qu'il exerça de 1948 à 1968 au Petit Séminaire de Meximieux, puis au Lycée Saint-Pierre de Bourg, de 1968 à 1985. Elargissant sa compétence d'éducateur à celle de formateur de professeurs d'histoire, dans les semaines qu'il concevait avec son ami, le Père Fernand Roullier, professeur d'histoire contemporaine à l'Université Catholique de Lyon, il fut aussi un intervenant apprécié des militants des mouvements d'action catholique, en particulier ceux de la Jeunesse Agricole Catholique, devenu le MRJC.

Bonheur que j'ai eu en le côtoyant, comme surveillant et professeur au petit séminaire, l'Institution Saint-Jean Marie Vianney de Meximieux et ce, pendant trois années. On y ajoutera la chance comme bibliothécaire du diocèse de Belley-Ars de recevoir sa bibliothèque, de l'inventorier, de redécouvrir ses lectures et ses connaissances, mais aussi, au détour des dédicaces, le partage intellectuel avec ses collègues historiens.

Doté d'une grande sensibilité esthétique, il participa activement à la Commission diocésaine d'Art Sacré.

## JOURNÉE DES CATÉCHUMÈNES

Et l'on peut mieux comprendre le prêtre que fut Maurice Bertin à la lecture des ouvrages consacrés à la reproduction et à l'interprétation du célèbre retable d'Issenheim, qu'il avait accumulés, et d'où il tenait, par la contemplation du Christ en croix, la cohérence absolue et transcendante qui était la sienne dans la multiplicité de ses compétences.

Avec le Père Maurice Bertin disparaît donc une des dernières figures du prêtre enseignant dans le Diocèse de Belley et, avec lui, une des formes que peut prendre l'évangélisation de la jeunesse, mais aussi, avec le développement de la formation tout au long de la vie, l'image du prêtre dédié à cet accompagnement.

Jean-Pierre GERFAUD



Photos du centenaire de Maurice Bertin  
08/04/2024



Le samedi 30 novembre à Bourg s'est tenue la journée des catéchumènes.



Environ 65 personnes étaient présentes : catéchumènes, accompagnateurs, prêtres, l'équipe diocésaine et notre évêque. L'écoute de la Parole de Dieu a ouvert la journée. Puis, Aurélie Russo et Chantal Dupuy, baptisées il y a quelques années, ont donné leur témoignage. Elles ont raconté comment, après le baptême, elles avaient persévéré dans la suite du Christ. Leurs parcours n'ont pas été un long fleuve tranquille. L'une et l'autre ont puisé leur force dans la prière, la vie fraternelle paroissiale et l'amour de leur conjoint. Après un temps d'échanges en petits groupes, Mgr Roland a répondu aux questions.

Un PowerPoint a exposé le mouvement de l'amour de Dieu qui s'abaisse « *pour transformer en feu le néant* » comme le dit sainte Thérèse de Lisieux.



La journée s'est conclue par un temps d'adoration du Saint Sacrement.

**La prochaine rencontre des catéchumènes (le samedi 22 février) préparera l'appel décisif qui sera célébré le dimanche 9 mars à Oyonnax.**

## TÉMOIGNAGES SUR LE PARCOURS CLÉOPHAS

*Le parcours Cléophas est un cycle de formation de disciples missionnaires proposé sur deux années par le service diocésain de formation. Nous vous proposons de découvrir le témoignage de Anne et Damien qui participent à la première année du parcours « Être disciple ».*

*«Après quelques hésitations et échange avec le prêtre de ma paroisse, je me suis inscrite au parcours de formation Cléophas "disciples missionnaires". Finalement, suite aux 2 premières sessions, je suis conquise tant par les contenus proposés que par le format.*

*Les premiers enseignements reçus me permettent, entre autres, d'approfondir ma foi au cœur de la foi de l'Église : qu'est-ce que croire ; la Création, entre sciences et foi ; Qui est Jésus ; Qu'est-ce que le Salut ; etc. Ils me permettent aussi de développer mes connaissances sur la Bible : comment a-t-elle écrite ; que nous dit-elle de Dieu ; que retenir des 5 premiers livres*

*de l'Ancien Testament (Pentateuque).*

*À chaque session nous découvrons et expérimentons un chemin de prière. Lors de la 2e session, j'ai été très intéressée par l'initiation à la lectio divina, ou comment se nourrir de la Parole de Dieu et cheminer dans la prière à partir d'un texte biblique.*

*Ensuite, je suis agréablement surprise par la diversité des participants : nous sommes un peu plus de 40 personnes, hommes et femmes d'âges et d'origines très divers, venant des 4 coins du diocèse. J'apprécie aussi les horaires : du vendredi de 18h à 22h jusqu'au samedi de 8h15 à 18h. Cela ne prend pas tout le week-end, le dimanche est libre. Et pour ceux qui sont loin, possibilité de dormir sur place.*

*Enfin, je suis très touchée par la proposition du compagnonnage. Chaque participant bénéficie de l'écoute et du soutien individuel d'un membre de l'équipe de coordination nommé "compagnon de route". En fin de session, nous avons un temps de relecture personnelle avec quelques questions pour faire le point sur ce que nous avons vécu. Puis dans les semaines qui suivent, nous avons un contact avec notre compagnon de route pour lui confier les éléments de notre relecture, les questions éventuelles. Ce temps privilégié d'échange individuel, après-coup, me donne l'occasion de formuler à quelqu'un ce qui m'a fait vibrer au*

*cours de ce temps de formation. C'est déjà une expérience de témoignage : je rends compte de ce que j'ai vécu, appris, et de l'action de l'Esprit en moi.*

*Un grand merci à l'équipe d'organisation autour du Père Emmanuel Faure et à l'ensemble des intervenants pour cette formation nourrissante, vécue dans la joie, la simplicité, la confiance.»*

Anne

*« J'ai le plaisir d'avoir été invité à participer à ce temps de formation. J'ai pu retirer de ces deux premières rencontres un approfondissement de ma compréhension de l'Écriture Sainte. L'exploration des différentes approches de la prière de l'Église m'a permis de découvrir la lectio divina que je ne pratiquais pas jusqu'à présent. J'ai également été touché par la joie et la vision concrète et positive de l'Église d'aujourd'hui, fruit d'une vive espérance de la part des différents intervenants.»*

Damien S.

**WE CHOISIR - DCC  
9-11 NOVEMBRE 2024  
BOURG-EN-BRESSE**

Animé.e.s d'un même projet à savoir Partir en Volontariat de Solidarité Internationale, célibataires, en couple, âgé.e.s de 21 et 58 ans, ils/elles sont 24 à arriver à la Maison Jean-Marie Vianney à Bourg-en-

Bresse, ce samedi 9 novembre pour vivre un WE de discernement sur Le Volontariat de Solidarité Internationale animé par la DCC (Délégation catholique pour la Coopération).

Quelques semaines auparavant, ils/elles ont pris contact avec l'association, ont participé sur le net à un « Jeudi de l'info » et se sont inscrit.e.s à cette 1ère étape du parcours de formation qui leur permettra, accompagné.e.s d'une équipe de 9 formateurs bénévoles, ex Volontaires de Solidarité Internationale, de mûrir , affiner leur projet, voire donner corps à leur « rêve » . Ils/elles vont découvrir, même si beaucoup en en déjà l'intuition, que s'engager pour 3, 6, 9 mois, un an ou plus pour une mission auprès des plus petits à l'autre bout du monde, ne va pas de soi.

Cette session de 3 jours, bien nommée « CHOISIR » va leur faire explorer, à travers le Projet Associatif de la DCC, les principales facettes du Volontariat de Solidarité Internationale.

Forte de son expérience de plus de 50 ans et de ses 300 volontaires/an sur le terrain , la DCC, organisme d'envoi, créée par la Conférence des Evêques de France reconnue

d'utilité publique, faisant partie de la Collégialité du CCFD-Terre Solidaire va leur proposer un vrai temps, d'information, d'échanges, de témoignages.

A l'issue des 3 jours, chacun.e analysera mieux ses motivations, sa volonté de poursuivre ou non la réflexion, et pourra prendre sa décision en toute connaissance de cause.

Interculturalité, enjeux environnementaux, responsabilité personnelle et collective, insertion locale, sobriété de vie, spiritualité : autant de thématiques déployées , à travers des activités de mise en situation ludiques, de jeux de rôle coopératifs.

Les temps d'échanges seront pour chacun.e une belle opportunité d'exprimer, en petits groupes, ses attentes, ses doutes, ses inquiétudes , sans tabou, aidé.e par un binôme formateur.rice.s formé.e.s à l'écoute et ayant connu le même parcours.

Un participant l'exprimera : « *Un format de formation particulièrement bien établi mêlant tant légèreté qu'apprentissages . Les témoignages ainsi que les rencontres ont été particulièrement appréciés* »

Témoignage poignant de Yvonne et Yaya, arrivé.e.s en France relatant la difficulté à intégrer une nouvelle culture et le nécessaire travail sur soi pour trouver sa place.

Témoignages d'Adrien et Elise évoquant à travers leur mission au Cameroun, au Mexique leurs petites joies du quotidien, les amitiés créées mais aussi parfois la frustration voire la colère et le désarroi devant certaines situations intolérables .

Un récit de récit de vie qui s'incarne est toujours d'une grande force.

Le moment « *Spi* » du matin, respectueux des sensibilités de chacun.e et la célébration du dimanche soir, célébrée par le Père Pelletier , permettront à celles et ceux qui le souhaitent de confier tous ces projets individuels au Seigneur et à l'Esprit Saint et redire l'appel du Pape François à être « *Fratelli Tutti* »

Accompagner, sans juger, à hauteur d'hommes et de femmes, aider en tout humilité sans se mettre en surplomb, partager un quotidien , autant de défis mais aussi de richesse pour le /la volontaire que traduit bien la devise de la DCC « *Nos mondes à partager* ».

Mais déjà le WE se termine. Dans quelques semaines ou quelques mois, les participant.e.s qui souhaitent poursuivre le chemin avec la DCC et dont le dossier a été retenu, recevront, si l'association en dispose, une proposition de mission la plus proche possible de leur fiche de vœux en fonction de leurs compétences personnelles et professionnelles auprès d'un partenaire local avec qui la DCC entretient des liens étroits.

Et si ce partenariat est validé, ils / elles se prépareront à s'envoler vers d'autres horizons au cours d'un stage PARTIR de 7 à 8 jours au sein de la DCC, un temps indispensable pour obtenir les réponses aux derniers questionnements, lever les derniers doutes et rencontrer d'autres VSI en partance pour la même zone géographique.

Ainsi que l'écriront avec beaucoup de justesse certain.e.s participant.e.s de la session :

*« J'ai eu l'impression de trouver une famille que j'espère retrouver au stage Partir » ou en VSI. J'ai été en immersion dans les questions d'interculturalité, d'enjeux de développement Intégral avec l'image d'une Eglise ouverte, en lien avec un monde en évolution »*

*« Merci pour la force et la simplicité*

*des témoignages, le projet pastoral, ses valeurs, sa clarté »*

*« Trois jours riches de rencontres sous le signe de la bienveillance et du respect commun. Très riche à tous les niveaux. Je repars avec une vraie ouverture d'esprit »*

Les participants repartent, effectivement et les formateur.rice.s également, heureux et heureuses d'avoir permis à ces potentiel.l.e.s volontaires de cheminer le temps d'un WE vers cette expérience passionnante, parfois décapante mais toujours déterminante qu'est un Volontariat de Solidarité Internationale

Marie-Christine Huguenin  
Déléguée DCC pour le diocèse de Chambéry . Responsable repas pour le WE



Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre couple référent DCC pour le diocèse

Jeanne et Adrien Robine  
robinedelyon@gmail.com

06 50 45 38 88 / 06 60 37 55 40

### Institution Sainte-Anne Lamartine le 05/12



Une magnifique Veillée Mariale de la capitainerie hier soir à l'internat, suivie d'un temps d'adoration ouvert à tous avec la présence si précieuse et bienveillante de Monseigneur Roland Merci pour ce merveilleux moment, merci Marie



## Ecole Sainte Thérèse à Grièges le 05/12

L'école Sainte Thérèse à Grièges a accueilli Monseigneur Pascal ROLAND pour la visite pastorale.



De la maternelle aux CM2, tous les élèves ont pu profiter de la présence de Monseigneur, qui s'est ensuite entretenu avec les enseignants et le personnel de l'école.

Puis tous se sont rendus à l'Eglise, accueilli par le Père Olivier Barnay, pour une célébration sur le thème « *Mon Seigneur est mon berger* ».

Un temps fort de partage pour tous

## Journée solidarité pour le Liban le 06/12

Le vendredi 6 décembre à 10h, 16 300 élèves de l'enseignement catholique du diocèse de Belley-Ars et leurs équipes éducatives ont témoigné de leur solidarité avec le Liban et la Terre Sainte. Des rassemblements, des chants, des prières pour la paix.

Tous ensemble pour le Liban et la Terre Sainte



## RESSOURCES DU DIOCÈSE

Une soixantaine de personnes ont participé à la journée du 10 octobre consacrée au rajeunissement des donateurs et au lancement de la campagne 2025 du denier mutualisée. Des temps nationaux en visioconférence et des temps diocésains en groupes ont succédé, apportant une belle dynamique à cette journée qui s'est révélée riche d'échanges et de propositions.



L'impulsion et le nouvel élan donnés par cette journée ont permis à des initiatives visant à trouver de nouveaux donateurs de voir le jour.

Une journée provinciale à Lyon regroupant les communicants et les responsables ressources sur le thème de « *comment mutualiser la campagne denier 2025 en région* » a permis de travailler sur une déclinaison locale de la campagne nationale.

Une opération avec la DDEC diffusée dans les établissements

d'enseignement catholique du premier et du second degré du diocèse, déclinée en version numérique et papier, avec pour but de sensibiliser les familles à l'importance du denier en leur donnant des exemples concrets de la mission des prêtres et LME dans les écoles et collèges.



Une sollicitation des paroisses pour relayer localement et plus largement la campagne du denier, au-delà des donateurs habituels a été initiée.

Le lancement officiel de la campagne du denier 2025 aura lieu à l'Evêché le 14 mars prochain. N'attendons pas cette date pour entretenir et développer ensemble la dynamique initiée le 10 octobre dernier.

Jérôme Rougié, économiste du diocèse

# Jubilé ARS 2025

## PHOTOS DES ILLUMINATIONS DU 8 DÉCEMBRE AU SANCTUAIRE D'ARS





## JUBILÉ DES SERVANTS D'AUTEL ET DES SERVANTES D'ASSEMBLÉE - SAMEDI 8 FÉVRIER À ARS

LE DIOCESE DE BELLEY-ARS ET  
LA PASTORALE DES JEUNES VOUS INVITENT

**au Jubilé des Servants d'autel  
et des Servantes d'assemblée**



**à la marche pour les  
VOCATIONS**

**8 février 2025 de 8h30 à 19h**

DE SAINT-BERNARD  
À ARS-SUR-FORMANS

04 74 32 88 57 - [paje.ain@gmail.com](mailto:paje.ain@gmail.com)




**Jubilé  
Servants d'autel  
Servantes d'assemblée**

8h30  
Accueil et Laudes  
Eglise de Saint-Bernard  
Rue du Bac, 01000

09h30  
DÉPART DE LA  
MARCHE  
de Saint-Bernard

11h00  
ADORATION

12h30  
REPAS TIRÉ  
DU SAC  
Collège La Sidoine, Trévoux

13h45  
DÉPART MARCHÉ de  
Trévoux, Collège La Sidoine

16h00  
Procession et démarche jubilaire  
depuis le Monument de la rencontre

18h00  
MESSE DU SAMEDI POUR  
LES VOCATIONS à Ars  
Notre-Dame de la Miséricorde

19h00  
Retour des chauffeurs  
à Trévoux et Saint-Bernard

8h30  
Accueil au Collège la  
Sidoine  
108, avenue du 1er REP, 01000 Trévoux

9h  
Temps de prière et  
témoignages

14h  
Programme  
commun avec les  
autres pèlerins



# Les rdv DANS LE DIOCÈSE



Retrouvez les événements diocésains dans l'agenda du site diocésain : [www.catholique-belley-ars.fr](http://www.catholique-belley-ars.fr) ou en flashant le QR Code ci-dessus

## AGENDA

- Mercredi 1<sup>er</sup> janvier : Ouverture diocésaine du Jubilé de l'Espérance- Messe solennelle à 11h au sanctuaire d'Ars, avec démarche jubilaire, présidée par le Père Frédéric PELLETIER, vicaire général
- 26 janvier : Jubilé des diacres et des catéchistes au sanctuaire d'Ars
- 27 au 29 janvier à Ars : Colloque pour le centenaire des saints Jean-Eudes et Jean-Marie Vianney. Le colloque est ouvert à tous (en présentiel ou par visioconférence) sur le thème : « Le Sacerdoce c'est l'Amour du coeur de Jésus »
- 31 janvier au 2 février : Retraite en diocèse à Venière
- 1<sup>er</sup> février : rencontre des futurs mariés avec l'évêque
- 8 février : Marche pour les vocations - Jubilé des servants d'autel et des servantes d'assemblée au sanctuaire d'Ars
- 9 février : Fête de l'arrivée du Saint et Jubilé des évêques au sanctuaire d'Ars

## PREMIÈRE JOURNÉE DES FUTURS MARIÉS DANS NOTRE DIOCÈSE !



Le 1<sup>er</sup> février prochain, la Pastorale de la Famille a la joie de réunir autour de Monseigneur Roland les futurs mariés de l'année.

Son objectif est de créer un évènement où les couples qui cheminent avec l'Eglise dans la foi, se retrouvent, en diocèse, pour entendre que le sacrement de mariage est une bonne nouvelle, une chance pour construire leur vie chrétienne de couple et de famille !

Nous souhaitons montrer une Eglise Vivante, une église autour de son évêque qui rassemble non seulement les futurs mariés mais également les prêtres et les couples qui les accompagnent à devenir témoins de l'amour de Dieu.

Cette journée se vivra à travers la louange qui ouvre les cœurs, en s'appuyant sur la Parole et son enseignement, en écoutant des témoignages missionnaires où des couples nous disent ce que Jésus est venu sauver, relever, affermir à un moment dans leur couple... et bien d'autres surprises !

Elle se terminera par un temps d'Adoration et la bénédiction des couples de futurs mariés par Monseigneur Roland.

N'hésitez pas à partager cette information afin que tous les futurs mariés puissent vivre ce temps diocésain, riche en émotion et en joie.

Jeanne et Caroline pour l'équipe d'organisation.

[pastoraledesfamilles01@gmail.com](mailto:pastoraledesfamilles01@gmail.com)

# Sommaire

Editorial	p. 01
Agenda de notre évêque	p. 02
Informations officielles	p. 03
Vie du diocèse	p. 13
Jubilé Ars 2025	p. 24
Les rendez-vous dans le diocèse	p. 26



Retrouvez toute l'actualité du diocèse  
sur le site : [catholique-belley-ars.fr](http://catholique-belley-ars.fr)

## Église des Pays de l'Ain

Bulletin officiel du diocèse de Belley-Ars

### EPA 2025 - N°01 : 1<sup>er</sup> Janvier 2025

Directeur de la publication : P.F. Pelletier

Rédaction et mise en page : SDPC

Crédits photos : SDPC 01, DDEC (Institution Lamartine, Ecole Ste Colombes St Etienne Bois), Paroisses, Service du Catéchuménat, Yves Pourchoux

Contact : Service Diocésain de Pastorale de la Communication

31, Rue du D<sup>r</sup> Nodet – CS 60154

01004 Bourg-en-Bresse Cedex

04 74 32 86 69

[communication@belley-ars.fr](mailto:communication@belley-ars.fr)